

ASSEMBLEE GENERALE AEM DU 12 MARS 2024

20h00 salle de Paroisse du Mont (1^{er} étage)

Présence du comité :_Elisabeth Nicollier (Présidente), Olivier Cart, Julien et Louisa Rossat, Anne-Claire Vonnez, Line Rithner (prise du PV). Tanja Rahmy : excusée.

9 personnes sont présentes : Philippe Nicollier, Laurence Junier, Monique et Denis Magliocco, Jean Lazor, Laurent Schneiter, Marine Fuentes, Annick Miloh, Eliane Muhlbaumer.

1. Adoption de l'ordre du jour

Accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 mars 2023

Accepté à l'unanimité.

3. Rapport du comité sur l'activité de l'association pendant l'année écoulée

Elisabeth Nicollier remercie Madame Marie-Pierre Constant, démissionnaire, qui est excusée ce soir. Elle présente les différentes activités organisées durant l'année 2023 dont 7 séances de comité :

- Conférence « La nuit est belle » dans le cadre de la journée de la durabilité.
- Soupe à la courge et organisation d'une petite manifestation pour inaugurer les 30 km/h. Les contraintes administratives ne nous ont pas permis de faire un slow up. Madame Nadège Longchamp, Municipale, était présente.
- Silent Party en collaboration avec le Collectif 52.
- Participation aux séances du conseil communal qui sont publiques. Coup de balai qui aura encore lieu cette année le 25 mars. Le groupe Valorisation sera présent avec nous et collaboration de la commune qui nous ont fournis le matériel. Année dernière de nombreux scouts étaient présents pour nous aider.
- Accueil des nouveaux habitants qui nous ont amenés quelques membres dont certains sont présents ce soir.
- Assemblée des Sociétés locales qui sont nombreuses au Mont. L'occasion de tisser des liens.

Le programme 2024 est également présenté par la Présidente.

- Coup de balai la semaine prochaine 25 mars.
- Dimanche 9 juin Anne-Claire Vonnez parle de la balade « A la Découverte des Plantes par les sens gustatifs ». Ce que l'on peut consommer. Fin de la balade à la Valleyre avec raclette au feu de bois.
- 7 septembre La Silent avec le Collectif 52 avec Food Truck. Plan B en cas de pluie cantine du Châtaignier réservée.
- 31 octobre Soupe à la courge au collège des Martines avec les marrons réservés par Madame Louisa Rossat.
- Suivre l'agrandissement en hauteur du Collège des Martines. Procédure en cours mais tout est encore flou. Un budget au Conseil Commun a été voté il y a un an déjà. Le projet n'avance cependant pas comme prévu.
- Évolution des 30 km/h. Problème entre le chemin du Chêne et la rue des Martines par exemple. La loi des 30km/h est inconnue de beaucoup. Les priorités de droite sont quelque

peu un peu oubliées. A noter qu'en zone 30 les piétons sont prioritaires. Lors de la rédaction définitive de ce procès-verbal, il s'est avéré que cette information est erronée. (Les piétons en zone 30 km/h ne sont pas prioritaires. Ils peuvent cependant traverser à n'importe quel endroit). Différentes explications sont données par rapport au radar. Celui-ci est juste dissuasif mais personne ne sera amendé. Il s'agit d'une statistique afin de voir s'il y a beaucoup de dépassements.

- A noter que des réunions sont fixées par la Municipalité où tout un chacun peut participer afin de discuter et faire des propositions à la Commune. Il s'agit de Café-Muni occasions informelles de rencontrer des Conseillers (ères), Municipales (aux) au bistro. Les dates figurent sur le site de la commune.

4. Rapports de trésorerie et de l'Organe de contrôle des comptes Philippe Nicollier et Catherine Cart

L'État du compte et les liquidités ne figuraient pas sur le document qui a été remis avec la convocation. Lecture du rapport des vérificateurs par Philippe Nicollier.

5. Adoption des comptes et décharge au comité et aux vérificateurs pour l'exercice écoulé

Accepté à l'unanimité. L'assemblée donne décharge aux vérificateurs et au comité des comptes 2023.

6. Fixation des cotisations annuelles puis présentation et adoption du budget prévisionnel

Le comité propose le maintien du montant des cotisations (subvention communale a passé de CHF 500. —à CHF 1000. —).

Budget 2024 excédent de recette de CHF. 2'150.— (8 démissions de membres).

7. Information sur les admissions et démissions des membres

Anne-Claire Vonnez annonce un nombre de membres moindre cette année, en raison de la mise à jour de notre fichier en fin d'année. Les personnes qui n'ont plus réglé leur cotisation depuis plus de 2 ans ont été ôtées du fichier. En principe nous les recontactons de vive voix si cela est possible. Au moins une fois par année une relance d'appel à cotisation est faite.

Actuellement il y a 64 membres. Il y a eu 3 nouveaux membres et 3 démissions (déménagement) en 2023.

8. Élection de la Présidente ou du Président, des membres du comité et de l'Organe de contrôle des comptes

A l'unanimité le comité est réélu.

9. Propositions individuelles et divers

- **Agrandissement du collège des Martines** en hauteur sur ce qui existe déjà.

Olivier Cart : 8 millions votés pour ce projet au conseil communal, mais surprise, pour le moment le projet n'avance pas aussi vite que prévu semble-t-il, on n'a toujours pas beaucoup d'informations sur ce projet.

- **Suivi des améliorations de la zone 30 km/h**

Une zone 30 vit et évolue. Certaines choses vont bien, d'autres ne sont pas satisfaisantes. Il s'agit d'observer la circulation dans notre quartier, notamment en lien avec l'accès au nouveau quartier de la Clochatte. Il ne faut pas hésiter à faire remonter les problèmes à la Commune, afin de faire ajuster les mesures, si cela est possible.

M. Magliocco fait remarquer qu'il y a de incohérences dans cette zone : certains chemins ont une priorité de droite, d'autres ont un stop et certains chemins n'ont pas d'indication spécifique (en face de la Farandole). Elisabeth Nicollier fait l'hypothèse que ce soit lié au caractère privé de certains chemins.

Mme Francey intervient à la suite d'expériences montrant que la sécurité des enfants sur le chemin de l'école n'est absolument pas garantie. Elle fait part de plusieurs observations et de ses démarches :

- Manque important de signalétique en bas de la zone 30 en provenance de Lausanne : limite à 50 km/h sur la commune de Lausanne mais présence de dos d'âne prononcés, puis zone 30 mais absence de chicanes sur une longue distance, absence de rappels de la zone 30 ou d'indications attirant l'attention des conducteurs. Ces derniers ne savent pas qu'il n'y a pas de passages piétons dans une telle zone et qu'il faut les laisser passer. Elisabeth Nicollier indique que la Commune réfléchit à diverses solutions telles que chicanes supplémentaires, éventuels passages pour piétons toutefois compliqués à mettre en place car ils ne sont pas prévus hors des zones d'établissement scolaire.
 - En tant que membre du comité de l'APE Le Mont, elle indique que l'association de parents d'élèves est en contact avec son homologue de l'ISL sur ce sujet en raison de leurs intérêts communs. En effet, les enfants de l'ISL venant de l'arrêt de bus 8 « Martines » pour prendre le chemin du Grand-Pré et les enfants du Mont qui vont à Rionzi et Crétalaison en transports publics sont confronté aux mêmes dangers lorsqu'ils traversent. Il faut également penser aux enfants des bâtiments Caiani qui seront d'autant plus nombreux lorsqu'il y aura 8 classes supplémentaires au collège des Martines. Un passage piéton serait nécessaire pour tous ces enfants.
- Elisabeth Nicollier affirme que l'AEM est prêt à s'allier aux APE (Le Mont et ISL) pour interroger la Commune.

M. Magliocco relève que les lois sont en retard et ne sont pas adaptées aux nouvelles situations. Julien Rossat rappelle qu'on nous avait d'abord dit qu'il serait impossible d'implanter une zone 30 dans notre quartier et que cela vaut la peine d'insister, voire demander une zone 20 si les zones sensibles ne sont pas sécurisées.

Philippe Nicollier abonde dans le sens de la nécessité d'une amélioration de la signalétique. Catherine Cart rappelle le fait que la zone 30 existe depuis moins d'un an, qu'elle est en phase test et qu'il ne s'agit pas forcément de mauvaise volonté. Mme Francey estime que la sécurité des enfants est en jeu, et qu'il n'est pas acceptable d'attendre un accident pour agir.

Louisa Rossat suggère pédibus. Mme Francey explique que la route des Martines est la seule à avoir sa ligne de Pédibus, qui a été mise en place par une membre de l'APE, et qui est par ailleurs la première ligne de pédibus de la commune. Dans l'idée de soutenir cette méthode alternative et saine, une membre du Comité de l'APE a organisé une soirée en collaboration avec l'ATE Pédibus (association transport et environnement) pour informer les parents intéressés à mettre en place de nouvelles lignes. Malheureusement, peu de parents ont répondu présents à cette soirée et il n'y a à ce jour pas de nouvelle ligne de pédibus. Mais pour ce qui est de la ligne des Martines, Mme Francey relève qu'il est donc particulièrement important de bénéficier d'une vraie « zone à 30 » sur le bas de la route des Martines avec une signalétique, des chicanes et autre ralentisseur.

Louisa Rossat : suggère de contacter M. Wolters, afin que l'école puisse aussi soutenir les parents. Mme Francey nous informe qu'il est prévu d'aborder ce sujet par l'intermédiaire de l'APE au prochain conseil d'établissement.

Olivier Cart: propose d'aborder ce point en conseil communal dans les divers. Il regrette que la Municipalité ne souhaite plus recevoir annuellement des représentants de l'AEM pour discuter les points qui suscitent des questionnements.

Elisabeth Nicollier signale l'existence des nouveaux « Café-Muni » auxquels il est possible de participer et de partager toute préoccupation. Elle rappelle aussi qu'à l'époque la question de la zone 30 avait pu être abordée sous forme de table ouverte avec le Municipal concerné M. Ménétrey.

Marine Fuentes demande quelle est l'origine de la demande de zone 30. Elisabeth Nicollier répond que ce fut le problème du bruit et des normes qui n'étaient pas respectées ainsi que la sécurisation de cette route sur laquelle le trafic a énormément augmenté.

Mme Magliocco estime que les mesures pédagogiques sont insuffisantes et qu'il faut sévir afin de faire respecter les règles.

Elisabeth Nicollier estime que toutes les démarches bienvenues afin d'obtenir la sécurité des enfants et des piétons. Elle confirme que l'AEM va suivre de près l'amélioration de cette zone 30.

- **Main courante du chemin de la Farandole jusqu'à la route de Lausanne**

Mme Junier signale le besoin d'un prolongement de cette main courante pour la sécurité en particulier en hiver. Le responsable de l'urbanisme lui a répondu qu'ils y penseront pour l'hiver prochain. Elisabeth Nicollier confirme que l'AEM le leur rappellera si besoin.

- **Vallon de la Valleyre**

M. Magliocco cite un document qui annonce que les impôts augmenteraient en cas de retrait du projet en raison des indemnisations des propriétaires et promoteurs. Mme Christelle Luisier, cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, a répondu par écrit que cette information est erronée, que c'est un fonds cantonal (et non les citoyens) qui supporterait ces coûts. Mme Laurence Muller Achtari, syndique du Mont, aurait répondu qu'elle ne souhaite pas diffuser cette information par souci de neutralité. M. Magliocco estime que cela démontre précisément un manque de neutralité. Elisabeth Nicollier rappelle que l'AEM se doit de garder une position neutre sur ce sujet très politique. Toutefois nous publions sur notre site les séances d'informations et autres évènements liés à cette affaire. On peut approcher M. Magliocco pour prendre connaissance de la lettre de Mme Luisier. L'AEM reste ouvert pour être une « plateforme » sur laquelle on peut publier des informations.

- **Nuisances sonores de l'autoroute**

Mme Muhlbauer suit ce qui se fait à Belmont-sur-Lausanne. Son fils a pris des mesures qui démontrent des niveaux bien supérieurs aux mesures officielles. Mme Francey confirme que le niveau sonore a augmenté de manière très conséquente depuis la construction des bâtiments Caiani. L'AEM n'a malheureusement rien de nouveau à ce sujet mais s'engage à relancer l'OFROU à ce propos.

- **Bruit causé par les joints du pont de l'autoroute de la route de Lausanne**

Selon Mme Mühlbauer les travaux de réfections sont promis depuis 3 ans afin de remédier à ce bruit mais ont chaque année été reportés. Elisabeth Nicollier confirme que l'AEM va relancer l'État de Vaud sur ce point.

La séance est levée à 21h30.

Elisabeth Nicollier, Présidente

Line Rithner